

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 162 Subvention (15.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Les Toupies ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Toupies 16, rue Edouard Robert 75012 Paris, au titre de son projet Chrysalide en 2015. 2015_00702 / 212.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO